

COMPTE RENDU RÉUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023

Sont convoqués par voie numérique et affichage publique la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2023, salle du rez de chaussée à 19h à la mairie Mesdames et Messieurs Maupou Dominique maire, Brigitte Sergetier 1^{ère} adjointe, Jean François Nandrot 2^{ème} adjoint, Grégory Brade, Claude Rappeneau, Béatrice Gacquère, Marie Thérèse Roumy, Jan de Beer, Bruno Piffret.

Absents excusés : Bruno Piffret pouvoir à Madame Brigitte Sergetier
Gregory Brade pouvoir à Madame Brigitte Sergetier

Secrétaire de séance : Jean François Nandrot
Secrétaire de mairie : Blandine Bicand

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS :

RPI :

Une réunion extraordinaire a eu lieu à Guipy à la demande des institutrices du RPI pour le changement des horaires de transport scolaire 12h au lieu de 12h15 et 16h au lieu de 16h15.

Madame Vesin Directrice de l'école de Saint Révérien demande l'aide d'une tierce personne pour l'aider dans la classe où il y a 19 élèves de différents niveaux.

La municipalité a trouvé un emploi civique pris en charge par l'état à hauteur de 580,62€ plus 107,58 € car elle possède une bourse d'études, la commune quant à elle aura une charge de 113,02€ sur 8 mois. Contrat ne pourra pas être renouvelé, M^{elle} Cosson Orlane est inscrite à l'Emploi Civique et doit réaliser une formation de 8 jours à Nevers. Prise de ses fonctions début novembre. Cet emploi a été refusé par le SIVS.

Voté à l'unanimité 9 voix pour

SIVS :

À la suite de la démission de Céline Nandrot, qui était déléguée au SIVS, il faut désigner un remplaçant. M^{me} le maire demande à l'assistance si quelqu'un veut prendre le poste, n'ayant pas de réponse favorable, celle-ci se propose de la remplacer, suivant les dossiers depuis le début du mandat en 2020.

Voté à l'unanimité 9 voix pour

PERDRIX :

Suite à la réunion concernant le dossier de la Perdrix du 10 septembre avec le Pays Nivernais Morvan, le Département, Nièvre aménagement, Madame le maire explique que le conseil municipal doit donner pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires à la demande de subventions divers et à la signature pour la concession avec NIÈVRE AMÉNAGEMENT.

Voté à l'unanimité 9 voix pour.

SFR :

Ayant des problèmes de facturations avec SFR, il est demandé au conseil municipal de changer d'opérateur pour palier à ces soucis récurrents, une demande sera faite chez Orange.

Voté à l'unanimité 9 voix pour

Maroc :

Pour donner suite à un courrier du Département demandant une aide financière pour le Maroc suite au tremblement de terre, le conseil municipal après débat a voté.

Contre 5 pour 4

TRÉSORERIE :

Notre secrétaire explique au conseil municipal qu'une ligne modificative N° 3 au chapitre 12 de trésorerie doit être changée par manque d'actif en raison des augmentations de salaires, charges, caisse de retraite, et cotisations pour un montant de 8000€.

Voté à l'unanimité 9 voix pour

Prime de fin d'année :

Une prime de fin d'année doit être votée pour le personnel, le montant sera décidé lors d'une prochaine réunion.

6 pour 3 abstentions

DIVERS**ANCIENS :**

La Mairie vient de mettre en place un service de courses et livraisons avec la collaboration de Jean Luc Burin qui se propose de réaliser vos courses et vos livraisons les mardis et vendredis après-midi moyennant une participation de 10€, se renseigner à la mairie.

AGRI VOLTAÏQUE :

Pour donner suite à la proposition de la société VSB pour la pose de panneaux photovoltaïque sur la route de Corbigny, le conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition, pas plus qu'à celle sur un nouveau dossier EOLIEN prévu dans la Forêt de Tronçay.

Cimetière :

N'ayant plus de places disponibles au cimetière, un relevé de vieilles tombes sera effectué en vue de nouvelles places à proposer.

Un devis sera demandé à la maison Caton pour les frais d'exhumations.

Madame le maire propose qu'il soit demandé un devis à Stéphane Gauthier pour réaliser une entrée du cimetière propre en décaissant l'allée et mettre du gravier.

Divagation d'animaux :

Pour donner suite à diverses plaintes d'administrés ou d'usagers de la route, à la suite des appels du centre de secours de Nevers ou de la Gendarmerie, deux arrêtés municipaux vont être mis en place et envoyés aux diverses personnes concernées à savoir :

1) L'arrêté de désignation de lieu de dépôt.

2) L'arrêté Municipal ordonnant le placement dans un lieu de dépôt d'un animal présentant danger imminent et les conséquences mis en place.

Dossier SERRES :

À la suite de la non-déclaration de succession suite au décès de Monsieur Yves Serres la Commune a remis le dossier au Tribunal Administratif de Nevers qui va nommer un curateur.

Départementale :

Le Département nous confirme que la route 977 bis, traversée de Saint Réverien va être complètement refaite en 2024 une demande au service sécurité va être faite pour palier à la vitesse beaucoup trop importante des usagers et connaître les possibilités de palier à cet état de fait.

Les Cyclones :

Le groupe Théâtral les Cyclone demande une date de représentation à Saint Réverien.

Le conseil municipal accepte avec plaisir leur venue, une date doit être choisie en concertation avec l'équipe.

Maisons en ruines :

Un courrier de Maître Jourdain avocat des Maires Ruraux nous a envoyé un devis pour le dossier Prête en vue de la démolition des ruines. Une demande au Tribunal Administratif est obligatoire, doit être réalisée

La Mairie possède une assurance aide et protection juridique.

21h30 Fin de séance